



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 30 septembre 2020

## OBJET :

DE-20-09-1-10) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 25 RUE DE LAGNY

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absent : M. LEROY .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20200930-lmc1H7570H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 08/10/2020  
Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2016 approuvant la convention tripartite entre la Ville, l'OPH de Vincennes et la société Immobilière 3F, portant les engagements pris dans le cadre de l'acquisition du patrimoine de l'OPH de Vincennes par la société Immobilière 3F ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2016 approuvant la convention de réservation de logements entre la Ville de Vincennes et la société Immobilière 3F ;

Considérant que la société Immobilière 3F a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cents mille euros (500 000€) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réhabilitation de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 septembre 2020,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 septembre 2020,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Attribue à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cents mille euros (500 000€), afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de réhabilitation des immeubles de logements sociaux, sis 25 rue de Lagny à Vincennes.

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*